



Toulon Habitat Méditerranée

Accusé de réception en préfecture
083-278300017-20251030-30102025_2566-DE
Reçu le 05/11/2025

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme MARTINIANI	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MATHERON	M. STOJANOV
Mme BASS	M. GARCIN	M. RICHARD	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	Mme RIQUELME	
Mme BOUCHKARA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6

M. BEN MIHOUB	à	M. RICHARD	M. GILLET	à	M. MAHALI
Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD	M. MORENO	à	M. CAVANNA
M. DOYER	à	M. MAHALI	Mme PANAGOS	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 3

M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	Mme PIN
---------------------	--------------------	----------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 25-66 LES VIGNES Attribution local commercial n° 1232 0001	N° 25-66 – LES VIGNES – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL - N° 1232 0001 Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local sis Les Vignes – bâtiment 4 – 241, rue le Corbusier à la Seyne -sur - Mer, référencé sous le n° 1232 0001, d'une superficie de 63 m ² , occupé précédemment par l'Association au Cœur de la Jeunesse, est vacant depuis le 17 août 2021. La Société ROLAIX, dont le siège social se situe à Vitrolles et qui a obtenu le marché de remise en état des logements sur le secteur de la Seyne-sur-Mer, souhaite louer ce local afin d'y entreposer du matériel et y installer un bureau.
--	---

A ce jour, le local est proposé à la location au loyer annuel de 378 € hors taxes et hors charges.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer avec la société ROLAIX un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour la même période.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer avec la Société ROLAIX un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois, pour le local commercial n° 1232 0001 sis LES VIGNES, renouvelable une fois pour la même période.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI